

A l'attention de Madame Geneviève Gaillard
Inspecteur de l'Education nationale

Suresnes, mercredi 29 octobre 2003.

Chère Madame,

Depuis mon courrier du 26 octobre, j'ai eu deux entretiens téléphoniques avec MM. Bernadette Thomas, Coordinatrice du programme d'échanges « poste pour poste » au DRIC et Liz Sadorge, déléguée du British Council en France.

Il s'avère de ces discussions qu'il y a beaucoup de difficultés dans la mise en oeuvre du programme d'échanges tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Par conséquent, seulement deux échanges ont lieu avec le Royaume Uni cette année.

Je crois personnellement que le principe du « poste pour poste » est trop contraignant et qu'il vaudrait mieux que l'accueil d'un professeur étranger se fasse non au niveau de l'établissement, mais au niveau d'un périmètre plus large (ex. Mairie), ce qui permettrait à plusieurs établissements de partager cette ressource et sa compétence spécifique dans la langue étrangère. Egalement, si la charge de remplacer l'enseignant parti à l'étranger incombait à cette même circonscription, cela diminuerait la réticence du responsable d'établissement de voir partir un de ses enseignants (commentaire d'autant plus valable pour le Royaume Uni que pour la France).

Il me semble avoir fait un tour relativement complet de ce sujet à ce stade et qu'un entretien avec un des conseillers du cabinet soit l'étape logique suivante pour déterminer s'il existe un intérêt à approfondir ces recherches, notamment en essayant de développer un projet de collaboration avec les Anglais. Je vous appellerai prochainement pour entendre votre avis et pour écouter vos conseils quant à la poursuite de ma démarche.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Robert McCann

Associé Gérant, Aleonor SARL

Téléphone fixe : 01 41 44 06 31, Téléphone portable : 06 86 41 67 23, e-mail : rob@aleonor.fr

Liste des pièces jointes en **Annexes** :

- Liste des entretiens tenus à ce jour
- Notes des entretiens avec MM. Thomas et Sadorge

Notes sur le dossier Programme Langues Vivantes 2005.

(Nota Bene : Ce document a été rédigé à partir des notes prises par Robert McCann au cours des entretiens cités, mais n'a pas été soumis à validation par les correspondants. Robert McCann met en garde donc contre la possibilité d'erreurs d'interprétation des propos tenus et souligne le caractère informel de ces notes).

Entretiens tenus à ce jour du mercredi 29 octobre 2003.

Correspondant	Fonction	Service	Organisation	Date	Nature
Patricia Carlier	Directrice		Ecole Maternelle Belle Feuille	15/9/03	Téléphonique
Josiane Cloupet-Mante	Inspectrice	DIPOLE	Inspection Départementale	15/9/03	Téléphonique
Jean David	Conseiller au Ministère	Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche	Le Gouvernement de France	18/9/03	Téléphonique
Philippe Niemec		Syndicat des enseignants du 1 ^{er} degré	UNSA	22/9/03	Téléphonique
Fabienne Lecerf	Secrétaire Générale	Département du Calvados	SNUipp	23/9/03	Téléphonique
Geneviève Cresson	Inspectrice	Pédagogue	Education Nationale des Hauts de Seine	26/9/03	Rdv
Geneviève Gaillard	Inspectrice	chargée des langues vivantes	MJENR	14/10/03	Rdv
Joan Hoggan	Manager	Language Assistant Programme	British Council, London	15/10/03	Téléphonique
Jean-Pierre ATTAL	Conseiller technique du Recteur	DARIC (Délégué académique aux relations internationales et à la coopération)	Rectorat de l'Académie de Versailles	21/10/03	Rdv
Bernadette Thomas	Coordinatrice du programme d'échanges « poste pour poste »	DRIC (Direction des relations internationales et de la coopération)	MJENR	28/10/03	Téléphonique
Liz Sadorge	Déléguée du British Council en France		British Council	29/10/03	Téléphonique

Notes de l'entretien téléphonique du 28/10/03 avec**Madame Bernadette Thomas,****Coordinatrice du programme d'échanges « poste pour poste » DRIC
(Direction des relations internationales et de la coopération), MJENR**

Le programme d'échanges poste pour poste date depuis une trentaine d'années et représente pour l'année scolaire 2003-04 environ 70 échanges tous pays confondus, dont :

- 0 avec l'Australie (2 par an typiquement)
- 2 avec le Royaume Uni (1 Ecosse, 1 Irlande du Nord), à travers le British Council
- 0 avec l'Irlande

Ce n'est pas possible d'augmenter ce nombre car il n'y a pas un nombre suffisant de candidats étrangers.

Il y a 3 fois plus de demande de la part des français que de candidats étrangers. Pour 70 échanges réalisés, il y a environ 200 candidatures. En revanche, les candidatures proviennent souvent de profs dans des quartiers difficiles qui veulent « souffler » un peu. Dans ces conditions, ce n'est parfois pas approprié de proposer à un étranger de venir en remplacement.

Les profs de langues britanniques enseignent souvent une deuxième langue, donc il n'est pas facile de trouver un candidat français disposant des mêmes langues.

Les écoles britanniques hésitent à se passer des bons profs car ils sont mesurés sur leur performance.

Les candidats se renseignent sur les programmes d'échange auprès du DARIC (Rectorat) qui en fait la publicité et qui remet les formulaires. Ceux-ci sont approuvés par l'école et par l'Inspection d'Académie.

Pour les Etats-Unis, il existe le programme Fulbright (qui dispose d'une délégation à Paris). Pour l'Australie, l'Ambassade traite les demandes en direct.

L'échange est typiquement un échange de « poste + vie » et inclut la voiture et la maison.

Pour les candidats français il existe une indemnité, dont les modalités sont décrites dans le BO N°18 du 7/11/02 (mis à jour au 7/11/03). Ceci inclut un défraiement pour le voyage, une allocation pour l'année scolaire de 228€68 par mois et pour les pays éloignés une indemnité bagages de 250€

Les Britanniques percevaient également de leur côté une indemnité, mais celle-ci a été arrêtée.

Le programme « poste pour poste » se limite exclusivement aux profs du secondaire.

Pour le Royaume-Uni et l'Irlande, la difficulté est aggravée par le fait que le candidat doit trouver son partenaire tout seul et se procurer tous les accords d'établissements avant de déposer sa candidature. Souvent les chefs d'établissement rechignent, notamment en Grande Bretagne.

Au Canada, la démarche est plus commerciale. Il existe un organisme qui fonctionne un peu comme un tour-opérateur et qui organise l'ensemble du programme, moyennant paiement.

Il est largement reconnu que les échanges sont bénéfiques car ils créent des liens entre professeurs et entre écoles qui perdurent. C'est une bonne démarche pédagogique.

Les échanges avec les Etats Unis, le Canada et l'Australie sont typiquement d'un an. Pour la GB et l'Irlande, ils peuvent être plus courts.

L'esprit actuel de l'Education Nationale ne va pas dans le sens de vouloir élargir ce programme. Le Budget ne prévoit pas son extension dans le primaire et rentre plutôt dans une phase de restriction. Cela ne sera jamais la démarche adoptée par l'Education Nationale.

Le budget actuel ne permettrait pas de dépasser une vingtaine d'échanges par an avec le Royaume Uni.

Le British Council propose un site qui donne des renseignements sur le programme d'échanges qui est référencé dans le BO. Leur correspondant s'appelle Liz Sadorge¹. Cette année il n'y a eu que 9 candidatures présentées pour des échanges avec la Grande Bretagne (par rapport à 55 il y a deux ans) et finalement que 2 échanges réalisés.

L'Irlande a reçu 17 candidatures pour cette année avec finalement aucun échange réalisé. L'Irlande pour sa part a dit que le programme ne l'intéressait plus.

27 candidats se sont présentés pour l'Australie avec aucun échange cette année.

Certaines Académies ont des accords directs avec des régions étrangères.

¹ Liz Sadorge. British Council. 01 49 55 73 50 / 02 38 22 54 40 / 00 44 207 389 4426.

Notes de l'entretien téléphonique du 29/10/03 avec**Madame Liz Sadorge,****Délégué du British Council en France**

Le British Council soutient le Teacher Exchange Europe Programme dans le cadre du GTP (Graduate Teacher Programme). Il ne concerne que les professeurs de langues.

Il génère une centaine de demandes d'information, pour une douzaine de candidatures et finalement 2 ou 3 échanges réalisés.

C'est un très bon programme, mais très difficile à mettre en œuvre car les professeurs étrangers n'ont pas la même formation que leurs homologues anglais, notamment en ce qui concerne les aspects de « Pastoral Care » (sensibilité aux besoins socio-psychologiques des élèves).

Les professeurs français sont formés par matière et les besoins socio-psychologiques sont pris en charge par le CPE (Conseiller Pédagogique d'Education).

En Angleterre à travers le système des « Houses » avec « tuteurs » et l'approche « in loco parentis », il est très difficile pour des enseignants étrangers de s'intégrer.

De plus, les profs de langues en Angleterre enseignent typiquement deux langues.

Par conséquent, les chefs d'établissements au Royaume Uni ne laissent pas partir leurs profs.

De plus, suite à l'arrivée du gouvernement travailliste (il y a 7 ou 8 ans environ), les avantages fiscaux (exonération de l'IR pendant l'année d'échange) dont bénéficiaient les profs pendant leur année à l'étranger ont été supprimés, tout comme l'allocation spécifique fournie par le DFES (le Ministère de l'Education anglais).

L'administration de ce type de programme est énorme. Hormis une publicité importante, il faut corréliser les carrières, l'adéquation, les préférences individuelles, les besoins familiaux, etc. En plus, de nombreux candidats se désistent en dernière minute. Il y a des problèmes lorsque l'établissement se trouve dans un quartier difficile et même la taille de la maison ou l'appartement pose problème à beaucoup de profs.

L'obligation au candidat de trouver son propre partenaire d'échange assure son engagement et sa motivation.

En ce qui concerne le Primaire, cela semble être difficile, car dans le cadre d'un échange « simultané » le prof serait obligé d'enseigner l'ensemble du curriculum en anglais.

Dans le cadre des échanges « non-simultanés » (où l'enseignant à l'étranger interviendrait uniquement pour donner des cours de langues et pourrait donc enseigner dans plusieurs établissements), il y aurait plus de souplesse, mais cela crée un besoin de remplacement de l'enseignant absent qui peut coûter environ £150 par jour pour un professeur vacataire.

En revanche, je n'imagine pas le DFES envoyer une centaine de profs « super numery » (sans remplaçant) en stage à l'étranger. Pour développer cette idée, il faudrait travailler au niveau du « Local

Education Authority » (périmètre à peu près comparable au département français) pour permettre le partage de ressources (notamment étrangères) à travers plusieurs établissements.

Le British Council travaille sur des projets de partenariat entre les écoles, sous l'égide du DFES (le Ministère de l'Education anglaise). Suite à certains accords anglo-français (notamment l'initiative de Jacques Lang et Estelle Morris), il existe de nombreux projets conjoints avec parrainages pour les professeurs à la clé.

La priorité anglaise est le développement de partenariats entre les écoles et l'amélioration de la jouissance à travers l'utilisation de la langue lors de visites réciproques.

La difficulté du côté français est le manque de financement. Du côté anglais la formation des profs.

Le DFES investit actuellement beaucoup dans le primaire.

Du côté français, il n'y a pas de ressources.

Les Rectorats soutiennent le système des vacataires et un « pool » d'anglophones natifs.

Il existe également de nombreux programmes de développement professionnel qui sont annoncés dans le BO, comme par exemple des programmes d'enseignement de l'anglais dans un contexte professionnel.

Le British Council a développé un portail Internet (« Windows on the World ») pour faciliter la recherche d'établissement partenaires (<http://www.wotw.org.uk/>) et publie d'autres informations et conseils pour les professeurs envisageant un échange. (Ceci n'existe qu'en anglais pour l'instant. NDLR).

Quelques écoles de langues au Royaume Uni donnent des stages de formation d'enseignant. Les IUFM proposent également des programmes de formation continue.